



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concertation sur l'attractivité et la revalorisation du métier enseignant

1^{ère} réunion du 19 octobre 2022



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre du jour de la séance du 19 octobre 2022

1. Introduction par la Secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
2. La rémunération des enseignants – rémunération de base et évolution 2020-2022
3. Présentation des résultats de l'enquête sur le temps de travail hebdomadaire des enseignants
4. Présentation des résultats du baromètre du bien-être des personnels de l'Éducation nationale



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rappel du calendrier de la concertation

- 19 octobre : réunion de l'observatoire des rémunérations et du bien-être consacrée à l'état des lieux des rémunérations et des conditions de travail
- 25 octobre : réunion consacrée aux questions relatives à l'attractivité du métier enseignant et au déroulement de carrière des enseignants
- 9 novembre : réunion relative aux missions complémentaires effectuées par les enseignants et à leur reconnaissance
- 16 novembre : séance de synthèse



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS

Rémunération de base et évolution 2020-2022

Calcul d'une « rémunération de base à temps complet » de tous les professeurs : méthode

- L'enjeu de cette présentation : retenir un niveau de rémunération qui correspond à celui perçu par tous les enseignants à temps plein, exerçant devant élève, sans tenir compte des situations personnelle et professionnelle des professeurs qui peuvent donner lieu au versement d'éléments de rémunération supplémentaires
- La rémunération de base à temps complet de tous les **professeurs qui enseignent dans le 1^{er} degré ou le 2nd degré** est composée :
 - Du traitement indiciaire
 - D'indemnités spécifiques versées à tous les enseignants devant élève :

1 ^{er} degré	2 nd degré
Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (1 200€ bruts annuels)	Part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (1 256,04€ bruts annuels)
Prime d'attractivité (échelon 2 à échelon 9 : de 400 € à 2 200 € bruts annuels) Pour les stagiaires, indemnité de stage (1200€ bruts annuels pour un stagiaire effectuant un service complet devant élèves)	
Prime d'équipement informatique (176€ bruts annuels)	

- Ces indemnités sont réduites du transfert primes-points (TPP – 389€), mis en œuvre dans le cadre du protocole parcours professionnel, carrières et rémunérations en contrepartie de gains indiciaires pris en compte dans les grilles.

Calcul d'une « rémunération de base à temps complet » de tous les professeurs : méthode

- Cette méthode n'inclut pas les éléments de rémunération additionnels liés :
 - à la situation personnelle (supplément familial de traitement);
 - au lieu d'affectation (sur-rémunération servie en Outre-mer, indemnité de résidence);
 - ou aux conditions d'exercice des enseignants (indemnité de sujétions en éducation prioritaire, régime de rémunération des directeurs d'école, HSA, HSE, IMP, ...).

- La rémunération mensuelle nette est calculée sur la base d'un personnel titulaire du public hors régime particulier de cotisation.

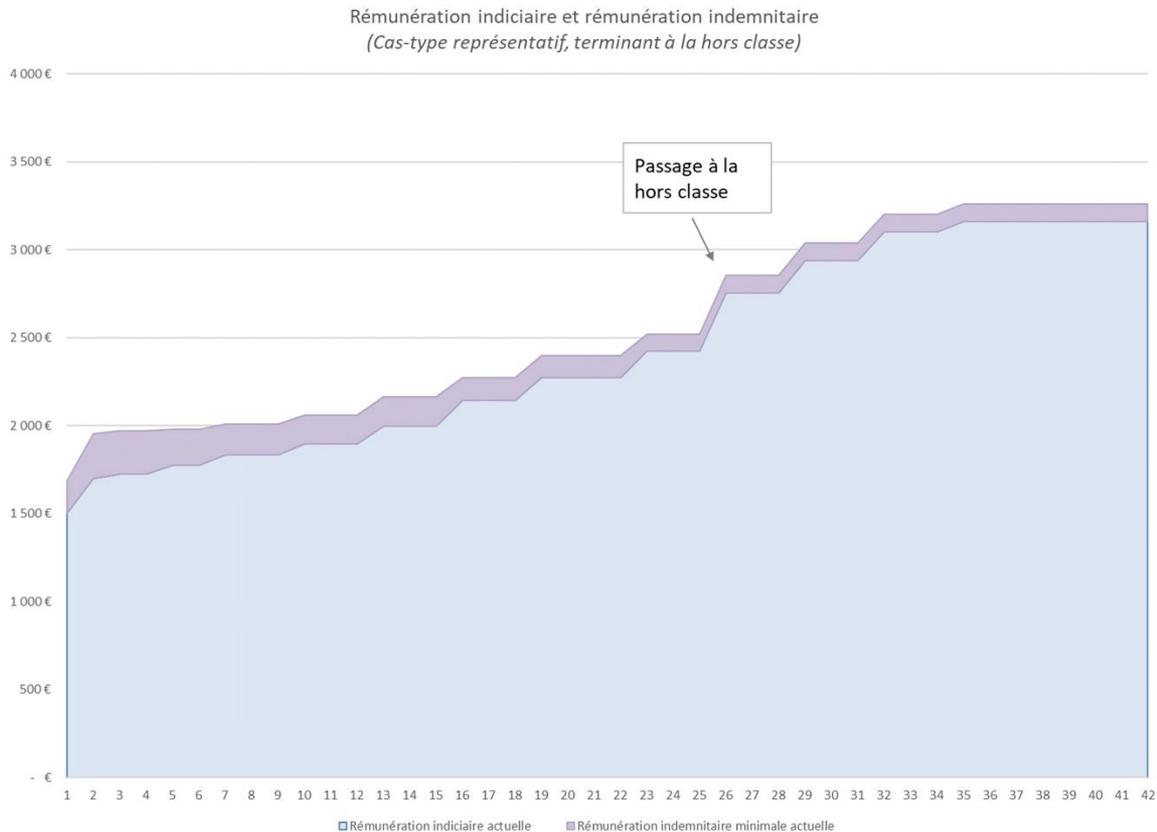
- Cette rémunération mensuelle nette de base est présentée indépendamment du régime de maintien des rémunérations applicable en matière de congé.

Rémunération de base à temps complet de tous les professeurs et comparaison au salaire effectif moyen calculé par la DEPP pour 2020

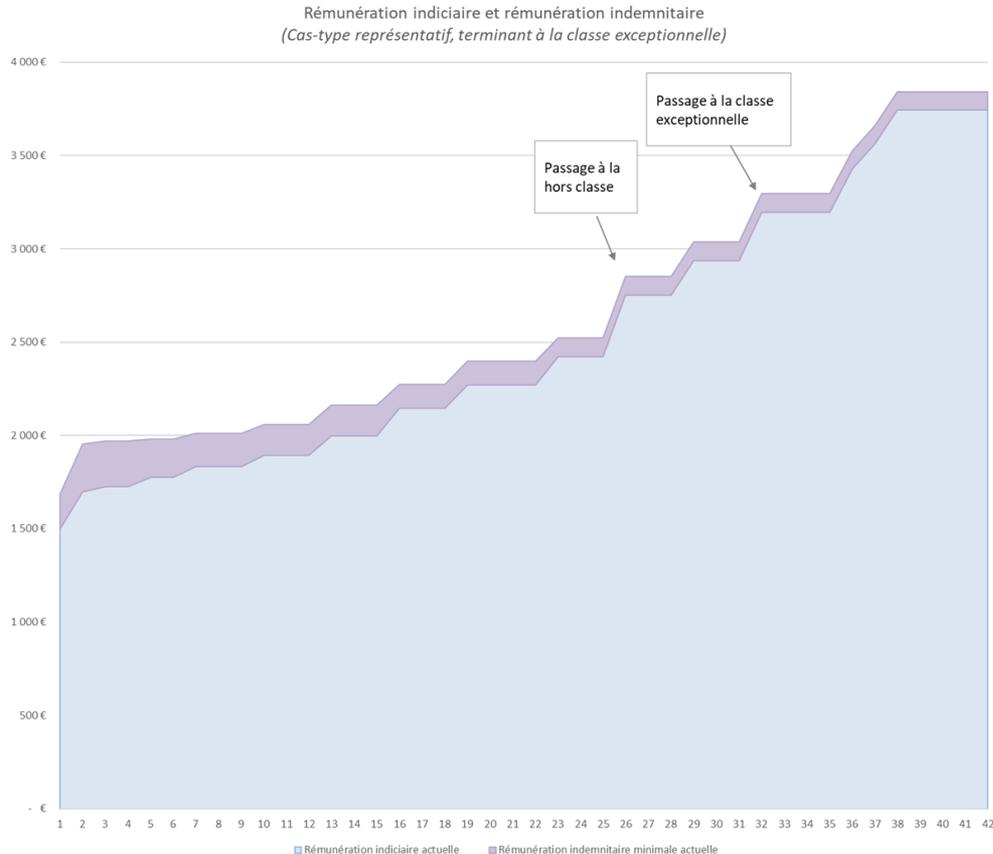
Le **salaire net**, calculé par la DEPP, est un salaire moyen effectif en EQTP tenant compte d'une **assiette de rémunération plus large que la « rémunération de base »** (primes présentant un lien particulier avec un élément statutaire ou indiciaire, primes fonctionnelles, de mobilité et à dimension territoriale, NBI, rémunérations pour HS, prime liée à la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), indemnités représentatives de frais, montants liés au rachat de jours épargnés au titre du compte épargne temps).

					2020	
Corps	Grade	Echelon	IM	Indice atteint théoriquement au bout de ... années après titularisation	Rémunération mensuelle nette de base à temps complet	Salaire net des enseignants du secteur public (DEPP)
Professeur des écoles	Classe normale	1	390	Stagiaire	1 508 €	1 700 €
		2	441	1ère année de titularisation	1 697,0 €	1 961 €
		5	476	5 ans d'ancienneté	1 828 €	2 067 €
		7	519	10 ans d'ancienneté	1 988 €	2 250 €
		11	673	25 ans d'ancienneté	2 560 €	2 908 €
	Hos classe	4	715		2 717 €	
		Hos classe	6	806	Fin de carrière	3 055 €
Professeur certifiés	Classe normale	1	390	Stagiaire	1 509 €	1 667 €
		2	441	1ère année de titularisation	1 698,0 €	2 056 €
		5	476	5 ans d'ancienneté	1 829 €	2 251 €
		7	519	10 ans d'ancienneté	1 989 €	2 432 €
		11	673	25 ans d'ancienneté	2 561 €	3 113 €
	Hos classe	4	715		2 717 €	
		Hos classe	6	806	Fin de carrière	3 056 €

Composition de la rémunération mensuelle nette de base d'un enseignant à temps complet en juillet 2022



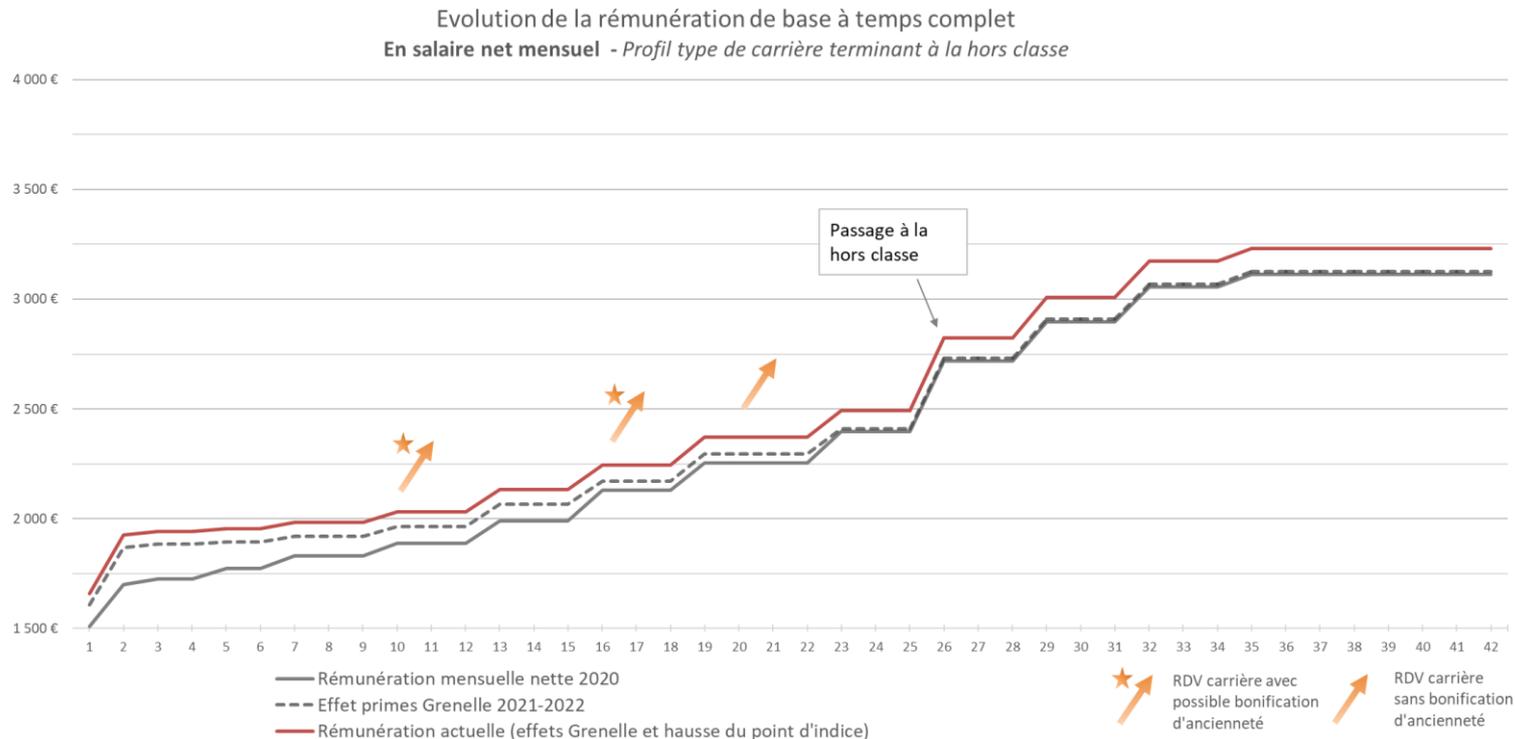
Composition de la rémunération mensuelle nette de base d'un enseignant à temps complet en juillet 2022



Evolution de la rémunération de base à temps complet à différents moments de la carrière entre 2020 et 2022

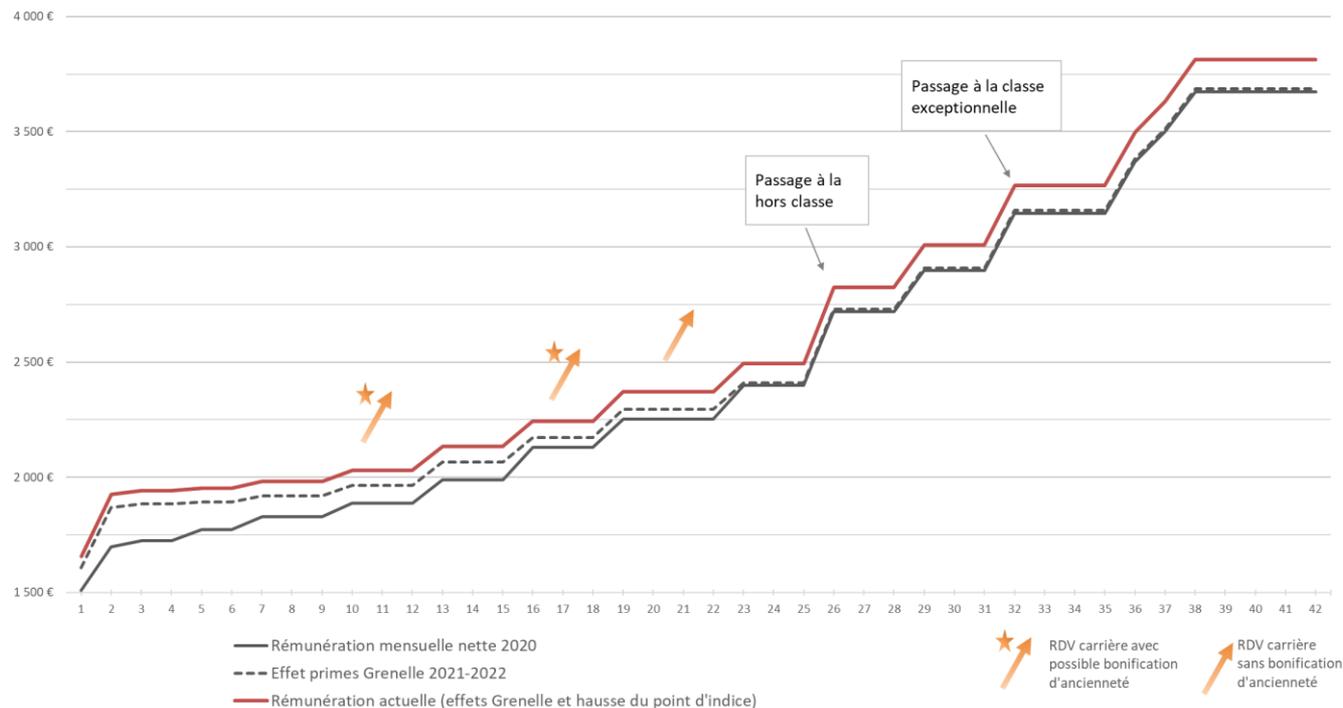
Corps	Grade	Echelon	IM	Indice atteint théoriquement au bout de ... années après titularisation	2020	2022	Gains en % (<i>effet mesures du Grenelle de l'éducation et hausse du point</i>)
					Rémunération mensuelle nette de base à temps complet	Rémunération mensuelle nette de base à temps complet	
Professeur des écoles	Classe normale	1	390	Stagiaire	1 508 €	1 657 €	9,9%
		2	441	1ère année de titularisation	1 697,0 €	1 924 €	13,4%
		5	476	5 ans d'ancienneté	1 828 €	1 980 €	8,3%
		7	519	10 ans d'ancienneté	1 988 €	2 132 €	7,2%
		11	673	25 ans d'ancienneté	2 560 €	2 660 €	3,9%
	4	715	2 717 €		2 822 €	3,9%	
	Hos classe	6	806	Fin de carrière	3 055 €	3 172 €	3,8%
Professeur certifiés	Classe normale	1	390	Stagiaire	1 509 €	1 661 €	10,1%
		2	441	1ère année de titularisation	1 698,0 €	1 928 €	13,5%
		5	476	5 ans d'ancienneté	1 829 €	1 984 €	8,5%
		7	519	10 ans d'ancienneté	1 989 €	2 136 €	7,4%
		11	673	25 ans d'ancienneté	2 561 €	2 664 €	4,0%
	4	715	2 717 €		2 826 €	4,0%	
	Hos classe	6	806	Fin de carrière	3 056 €	3 176 €	3,9%

Evolution de la rémunération mensuelle nette de base d'un professeur à temps complet entre 2020 et juillet 2022 (cas type d'une carrière terminant à la hors classe)



Evolution de la rémunération mensuelle nette de base d'un professeur à temps complet entre 2020 et juillet 2022 (cas type d'une carrière terminant à la classe exceptionnelle)

Evolution de la rémunération de base à temps complet
En salaire net mensuel - Profil type de carrière terminant à la classe exceptionnelle





**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DES ENSEIGNANTS

Objectifs et fréquence

- Recueillir des informations sur les salariés de la Fonction publique de l'État
- Depuis 2010, tous les 4 ans
- Etude de **l'édition 2018** de l'enquête
- Environ **7500 enseignants** à temps plein, premier et second degré, secteur public et privé sous contrat

Thèmes abordés dans le questionnaire

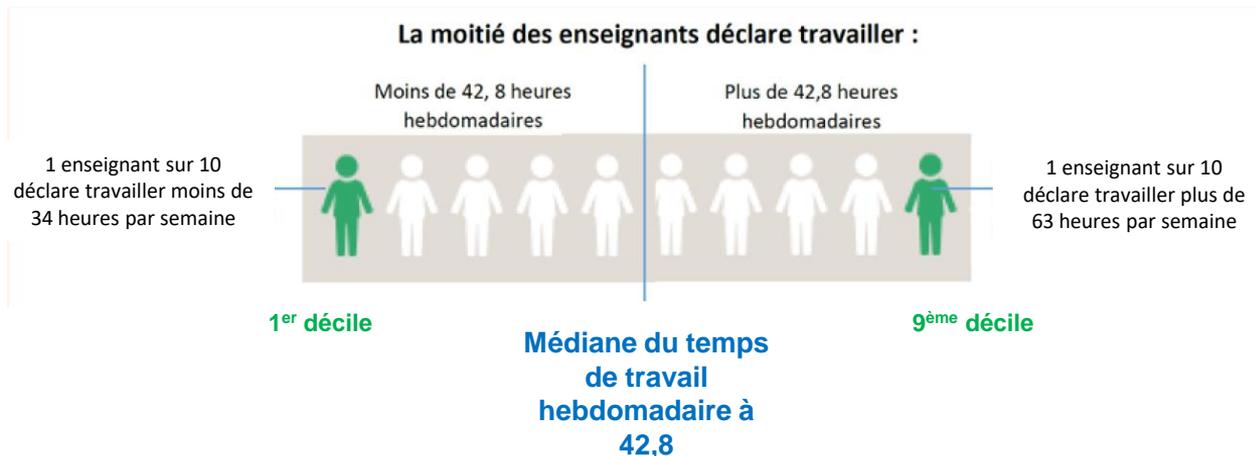
- Diplôme et formation continue
- Entrée dans la vie active et dans la fonction publique
- Période de chômage et interruptions de carrière
- Mobilité géographique
- Situation et origine familiale
- Temps de travail (toute FPE)
 - Module enseignant – questions spécifiques
 - 3 questions sur le temps de travail hebdomadaire
 - 2 questions sur les jours travaillés en vacances

Résultats de l'enquête 2018 pour les enseignants

- La moitié des enseignants travaillent plus de 43 heures par semaine
- Une répartition du temps de travail différente selon le niveau d'enseignement
- Plus de jours travaillés pendant les vacances pour les jeunes enseignants

La moitié des enseignants déclarent travailler plus de 43 heures par semaine

Nombre d'heures de travail hebdomadaires de l'ensemble des enseignants en 2018



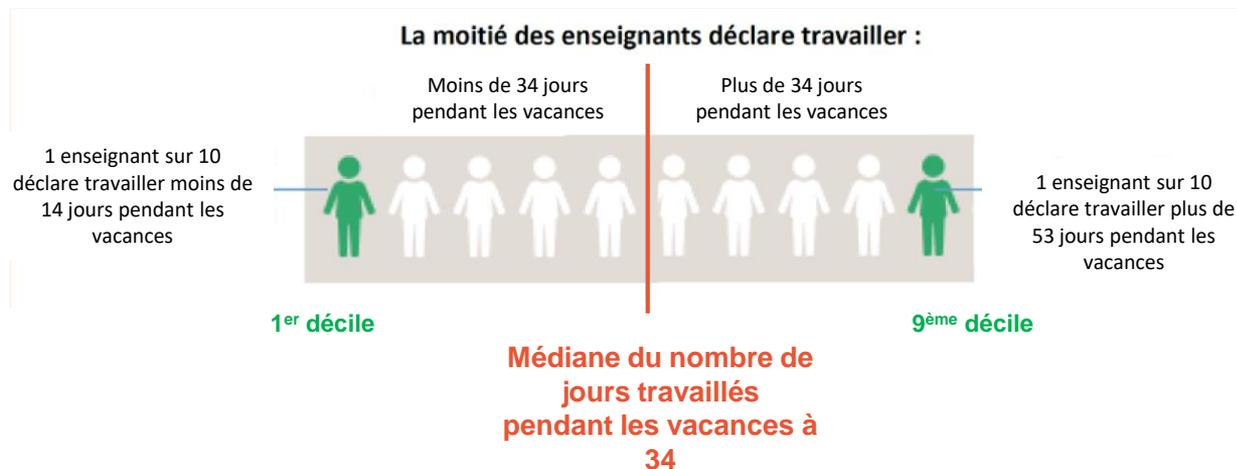
À titre de comparaison, la médiane du temps de travail hebdomadaire est de 39,5 heures pour les autres cadres A de la FPE.

Champ : Enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2018.

Source : Insee, Enquête FPE, 2018. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2018. Traitement DEPP.

La moitié des enseignants déclarent travailler plus de 43 heures par semaine

Nombre de jours travaillés pendant les vacances scolaires de l'ensemble des enseignants en 2018

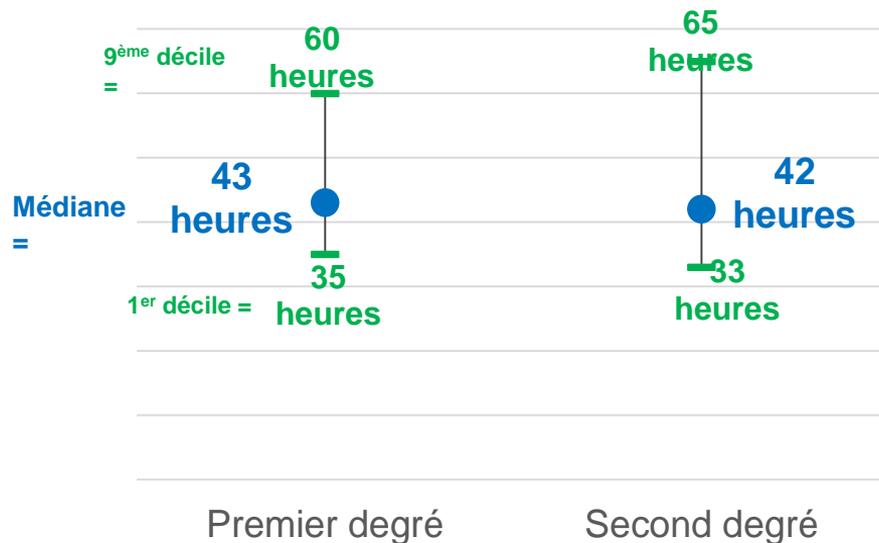


Champ : Enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2018.

Source : Insee, Enquête FPE, 2018. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2018. Traitement DEPP.

Le temps de travail selon le niveau d'enseignement

Nombre d'heures de travail hebdomadaires des enseignants du premier et du second degré en 2018

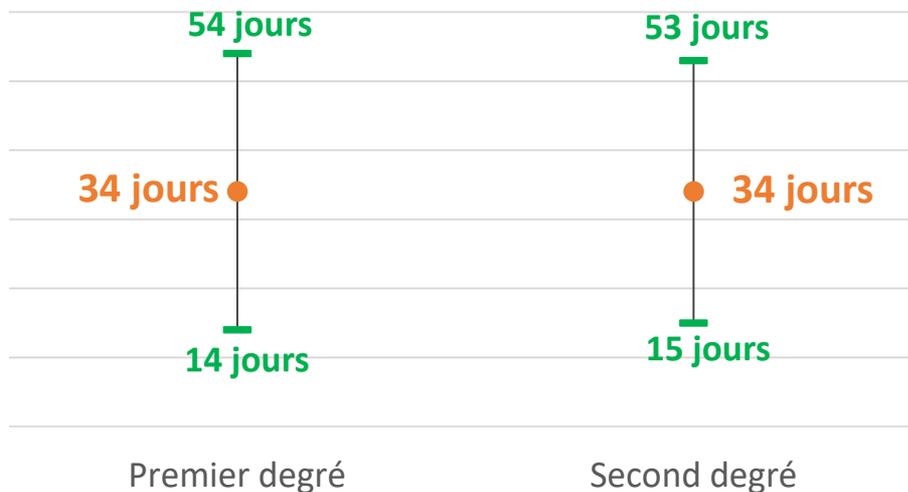


Champ : Enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2018.

Source : Insee, Enquête FPE, 2018. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2018. Traitement DEPP.

Le temps de travail selon le niveau d'enseignement

Nombre de jours travaillés pendant les vacances scolaires
des enseignants du premier et du second degrés en 2018

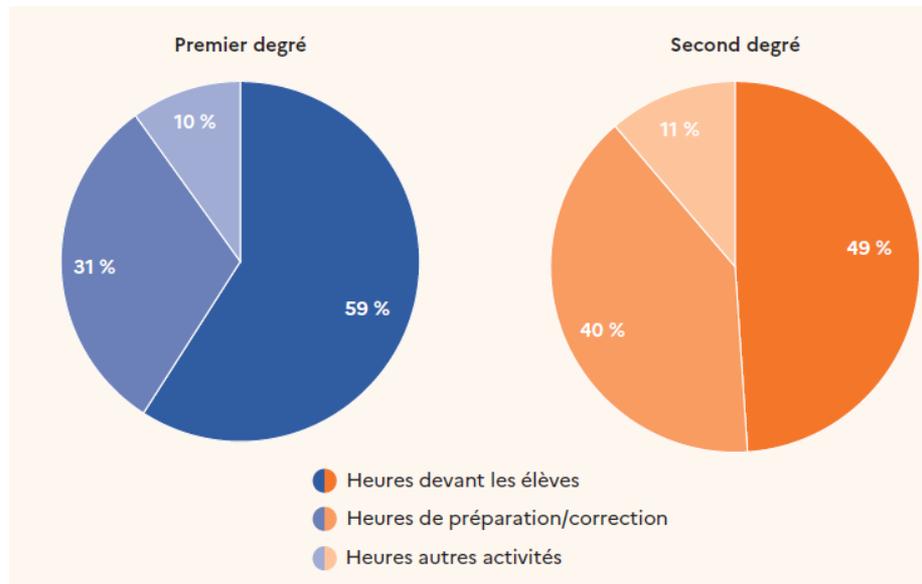


Champ : Enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2018.

Source : Insee, Enquête FPE, 2018. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2018. Traitement DEPP.

Une répartition du temps de travail différente selon le niveau d'enseignement

Répartitions du nombre d'heures de travail hebdomadaires selon leur nature, par niveau d'enseignement en 2018

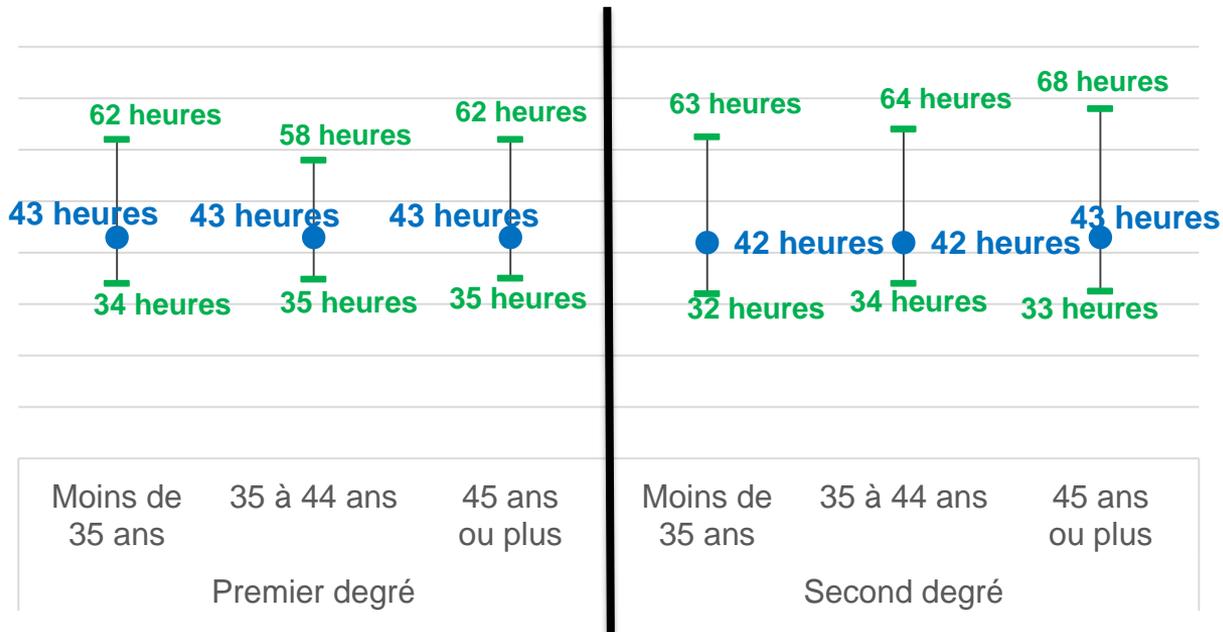


Champ : Enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2018.

Source : Insee, Enquête FPE, 2018. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2018. Traitement DEPP.

Plus de jours travaillés pendant les vacances pour les jeunes enseignants

Nombre d'heures de travail hebdomadaires des enseignants du premier et du second degré, selon leur tranche d'âge en 2018

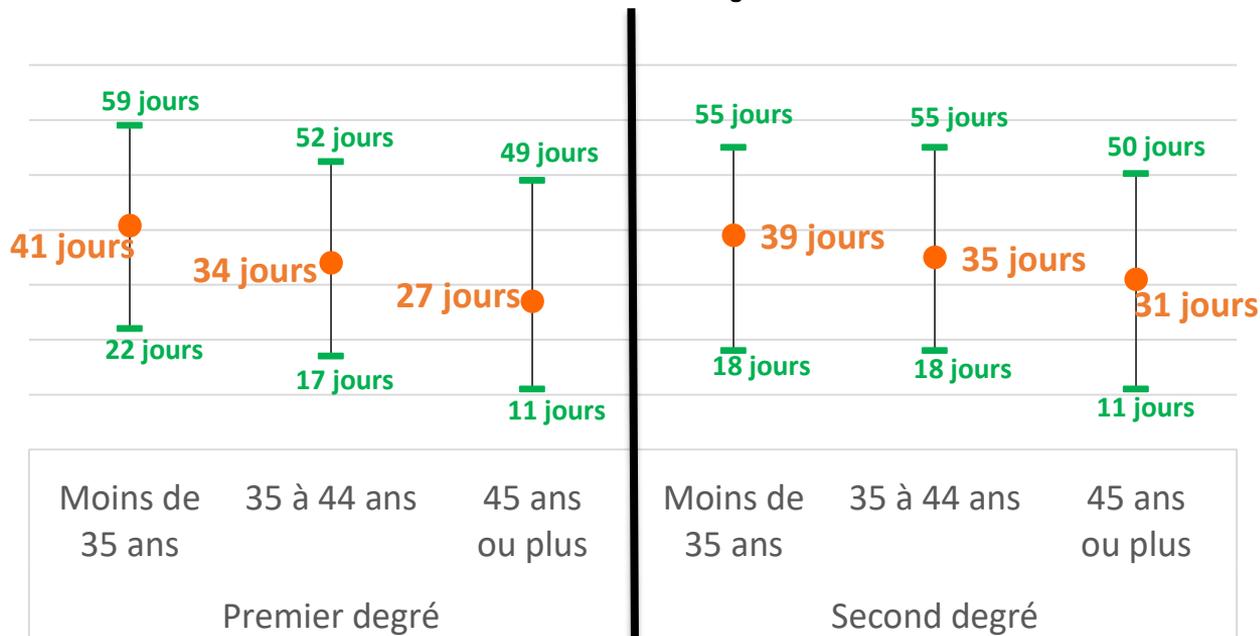


Champ : Enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2018.

Source : Insee, Enquête FPE, 2018. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2018. Traitement DEPP.

Plus de jours travaillés pendant les vacances pour les jeunes enseignants

Nombre de jours travaillés pendant les vacances scolaires des enseignants du premier et du second degré, selon leur tranche d'âge en 2018



Champ : Enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2018.

Source : Insee, Enquête FPE, 2018. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2018. Traitement DEPP.

- Une situation hétérogène parmi les différents corps des enseignants du second degré, en lien avec leur obligation réglementaire de service
- Une répartition du temps de travail différente pour les enseignants-directeurs d'école dans le premier degré
- Un temps de travail hebdomadaire similaire pour les hommes et les femmes, avec plus de temps de préparation pendant les vacances scolaires pour les femmes

Note d'Information à paraître

NOTE D'INFORMATION

n° 22-XXX – Mois 2022

La moitié des enseignants travaillent au moins 43 heures par semaine

► La moitié des enseignants du ministère de l'Éducation nationale à temps plein déclarent travailler au moins 43 heures par semaine. Avec un temps de travail global assez proche, les enseignants du premier degré déclarent consacrer plus de temps d'enseignement face aux élèves (54 % de leur temps de travail contre 46 % dans le second degré), tandis que les enseignants du second degré déclarent consacrer plus de temps à la préparation et à la correction des copies. Les professeurs d'EPS et les professeurs documentalistes déclarent un temps d'enseignement plus important, et moins de préparation ou correction des copies que les autres enseignants du second degré. Les jeunes enseignants consacrent plus de jours à préparer leurs cours durant les vacances scolaires que les professeurs plus expérimentés : la moitié des moins de 35 ans enseignent dans le premier degré déclarent travailler au moins 41 jours pendant les vacances contre 27 jours pour ceux âgés de 45 ans ou plus.

Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
15, rue de la République
93571 La Plaine Saint-Denis
93 57 15 00 00
www.depp.education.fr

► Selon le corps enseignant auquel ils appartiennent, la discipline qu'ils enseignent et le fait qu'ils soient à temps plein ou non, les enseignants doivent effectuer un nombre précis d'heures d'enseignement chaque semaine : c'est ce que l'on appelle l'obligation réglementaire de service (ORS) (voir « Pour en savoir plus » - Définitions). Cependant, leur temps de travail ne se limite pas à ces heures devant les élèves : la correction des copies, la préparation des cours, les relations scolaires et la relation avec les parents d'élèves ne sont pas prises en compte dans l'ORS. De même, ils consacrent une partie des vacances scolaires à la préparation des cours et de la rentrée. L'enquête Insee, réalisée en 2018 auprès des agents de la fonction publique d'État (FPE) renseigne de manière précise les enseignants sur l'ensemble du temps consacré à leur métier. Les enseignants du premier et du second degré, secteur public et privé sous contrat, font partie du champ de l'enquête. Afin d'avoir un temps de travail comparable, l'étude porte uniquement sur les personnels à temps plein.

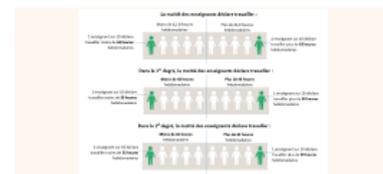
Un temps de travail hebdomadaire plus variable chez les enseignants du second degré

La moitié des enseignants déclarent travailler plus de 43 heures par semaine, et la moitié déclarent travailler moins : cela signifie que leur temps de travail hebdomadaire médian est de 43 heures (figure 1). En complément, durant les seize semaines de

vacances scolaires dont ils disposent, la moitié déclare travailler au moins 34 jours, répartis à parts égales entre les congés d'été et les autres vacances. Cela représente 2 jours par semaine, en totalité ou partiellement, le nombre d'heures travaillées chaque jour n'étant pas précisé. Hors vacances scolaires, le temps de travail hebdomadaire médian est légèrement supérieur chez les enseignants du premier degré (43 heures) par rapport à ceux du second degré (42 heures), différence que l'on retrouve déjà en 2010 à partir d'une autre source. En effet, d'après l'enquête Emploi du temps de l'Insee, la moitié des enseignants du premier degré travaillaient 43 heures ou plus

contre 40 heures ou plus dans le secondaire (avant retraitement DEPP). Les méthodologies d'enquête et les questions posées étant différentes, les résultats ne sont néanmoins pas totalement comparables. La variabilité du temps de travail est plus importante dans le second degré que dans le premier : en excluant les 30 % d'enseignants aux temps de travail les plus faibles et les plus élevés, le temps total déclaré varie de 33 heures à 85 heures par semaine dans le second degré, contre 35 heures à 80 heures dans le premier degré. Cette variabilité, que l'on retrouve là aussi dans les autres enquêtes sur le temps de travail des enseignants, traduit l'hétérogénéité de leurs situations,

► 1 Nombre d'heures de travail hebdomadaires des enseignants du premier et du second degré, en 2018



Sources : La moitié des enseignants déclarent travailler moins de 43 heures hebdomadaires.
 Champ : Enseignants du public et du privé sous contrat à temps plein et ceux du secondaire à temps plein sous contrat. L'enquête Insee sur le temps de travail des enseignants du public et du privé sous contrat a été réalisée en 2018.
 Source : Insee, enquête FPE, 2018. DEPP, mail de presse issu de l'ISE, 2018. Théronnet 2019.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

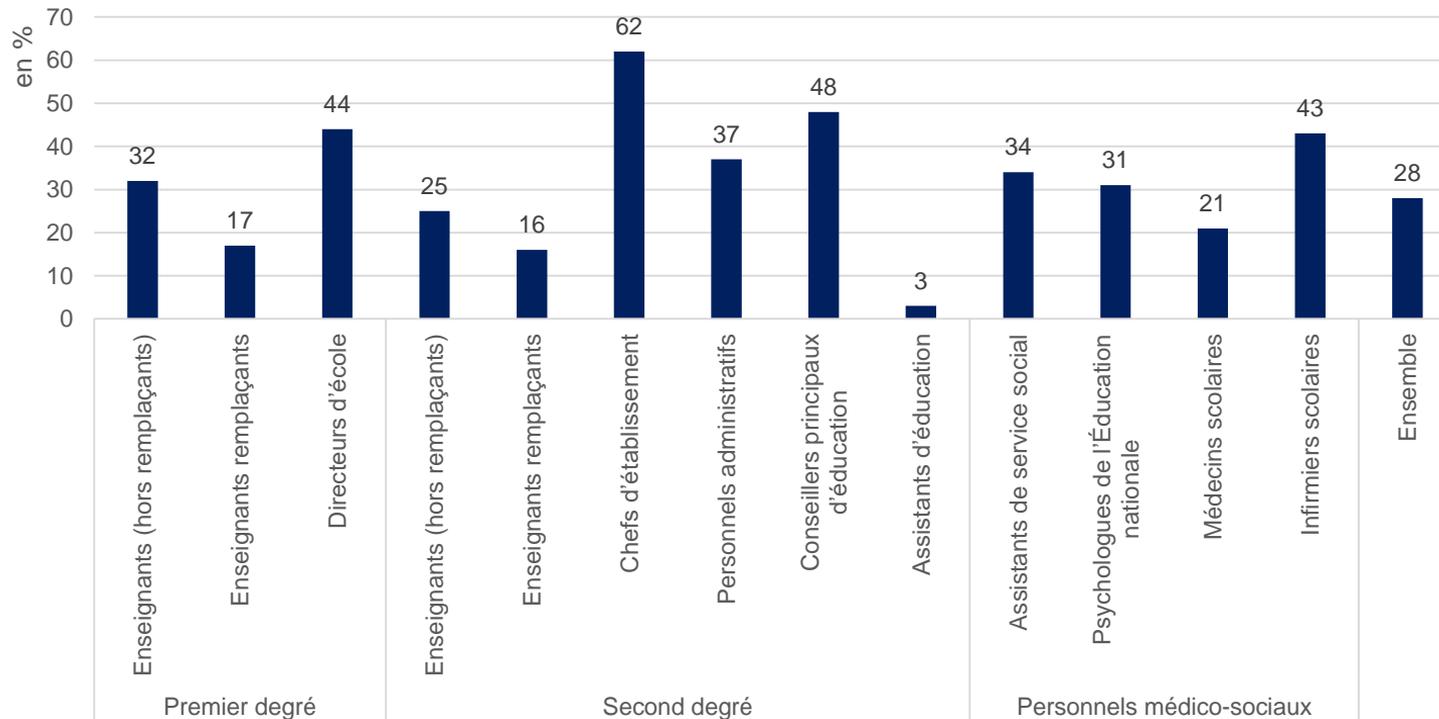
Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les écoles et établissements scolaires en 2022



1. Collecte de l'édition 2022 du Baromètre du bien-être au travail

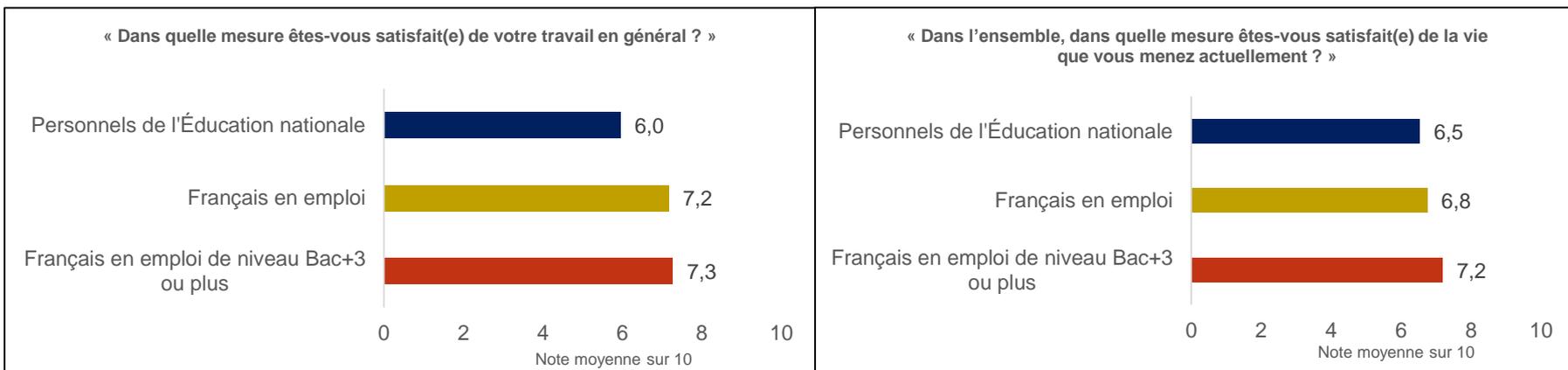
- Au **printemps 2022**, envoi des questionnaires auto-administrés en ligne
- Un échantillon de 220 000 personnes, représentatif des personnels exerçant en établissement scolaire, des premier et second degrés public et privé sous contrat en France (métropolitaine et DROM).
- Collecte de **62 000 réponses** exploitables

Un taux de réponse de 28 % pour l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale



2. Résultats de l'édition 2022 du Baromètre du bien-être au travail

Une satisfaction professionnelle inférieure aux Français en emploi mais plus proche pour « la vie menée actuellement »



Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale, 2022. Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages, mars 2022.

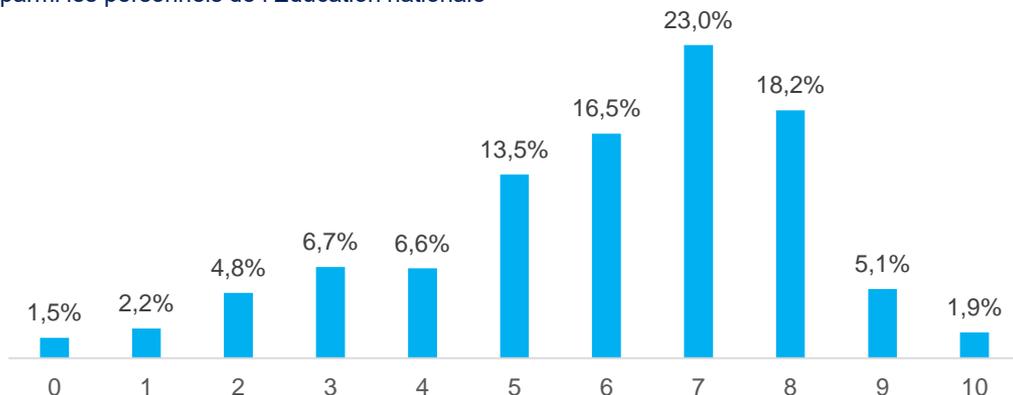
Champ : personnels de l'Éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire.

Un personnel sur quatre très satisfait de son travail, un personnel sur sept très insatisfait

« Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre travail en général ? »

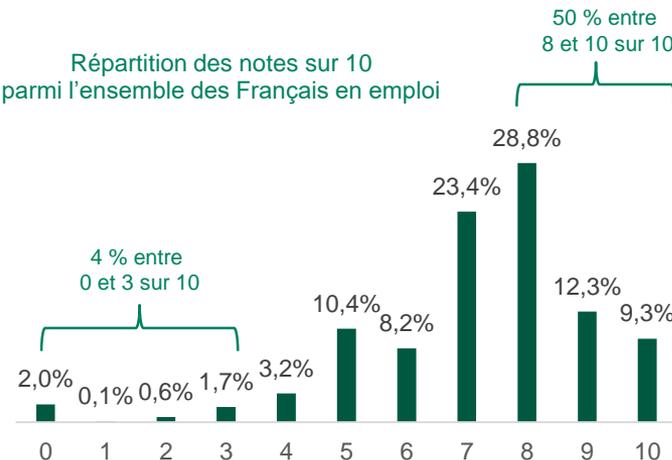
- **25 %** des personnels **entre 8 et 10** sur 10,
- **60 %** entre **4 et 7** sur 10,
- **15 %** entre **0 et 3** sur 10.

Répartition des notes sur 10
 parmi les personnels de l'Éducation nationale



Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale, 2022
 Champ : personnels de l'Éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire.

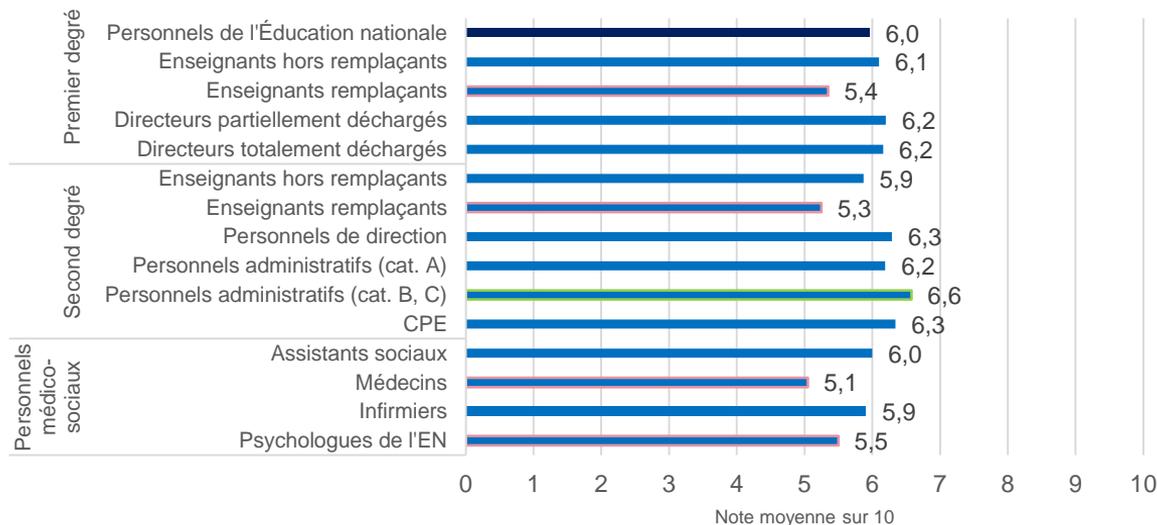
Répartition des notes sur 10
 parmi l'ensemble des Français en emploi



Source : Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages, mars 2022.
 Champ : Français en emploi.

Une satisfaction professionnelle qui varie peu entre catégories de personnels

« Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre travail en général ? »



Des catégories de personnels qui se démarquent au sein du ministère :

- Les personnels administratifs de catégorie B et C (6,6)
- Les enseignants remplaçants du premier degré (5,4)
- Les enseignants remplaçants du second degré (5,3)
- Les médecins scolaires (5,1)
- Les psychologues de l'Éducation nationale (5,5)

Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale, 2022

Champ : personnels de l'Éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire.

Un sentiment élevé de sens dans la vie professionnelle et personnelle

- « *Avez-vous le sentiment que ce que vous faites dans votre vie (personnelle et professionnelle) a du sens, de la valeur pour vous ?* »
 - Une moyenne de 7,3 sur 10 pour les personnels de l'Éducation nationale ;
 - Un niveau proche de la moyenne des Français en emploi (7,6) et de ceux diplômés d'au moins bac + 3 (7,8).
- Les personnels de l'Éducation nationale évaluent leur sentiment de fierté professionnelle à 5,8 sur 10.
- Un sentiment très faible que leur métier est valorisé dans la société : 2,5 sur 10.

Des perspectives de carrière jugées globalement insatisfaisantes

➤ « Vos perspectives de carrière (avancement, promotion, rémunération) vous paraissent-elles satisfaisantes ? »

- 61 % des personnels attribuent une note entre 0 et 3 sur 10

➤ Par comparaison, 41 % des Français en emploi « pas d'accord » ou « pas du tout d'accord » avec la proposition « *Vu tous mes efforts, mes perspectives de carrière sont satisfaisantes* » dans l'enquête. Conditions de travail (Dares, 2018-2019).

	Vos perspectives de carrière (avancement, promotion, rémunération) vous paraissent-elles satisfaisantes ?
Personnels de l'Éducation nationale	Note moyenne sur 10
Ensemble	3,1
Premier degré	3,1
Second degré	3,0
Médico-sociaux	3,0

Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale, 2022
 Champ : personnels de l'Éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire.

Une insatisfaction concernant le niveau de rémunération

➤ « Êtes-vous satisfait(e) de votre niveau de rémunération ? »

- 55 % des personnels attribuent une note entre 0 et 3 sur 10.

➤ Dans l'enquête Conditions de travail (Dares, 2018-2019), 7 % des personnes en emploi se disent « très mal payées » compte tenu du travail qu'elles réalisent, 30 % « plutôt mal payées ».

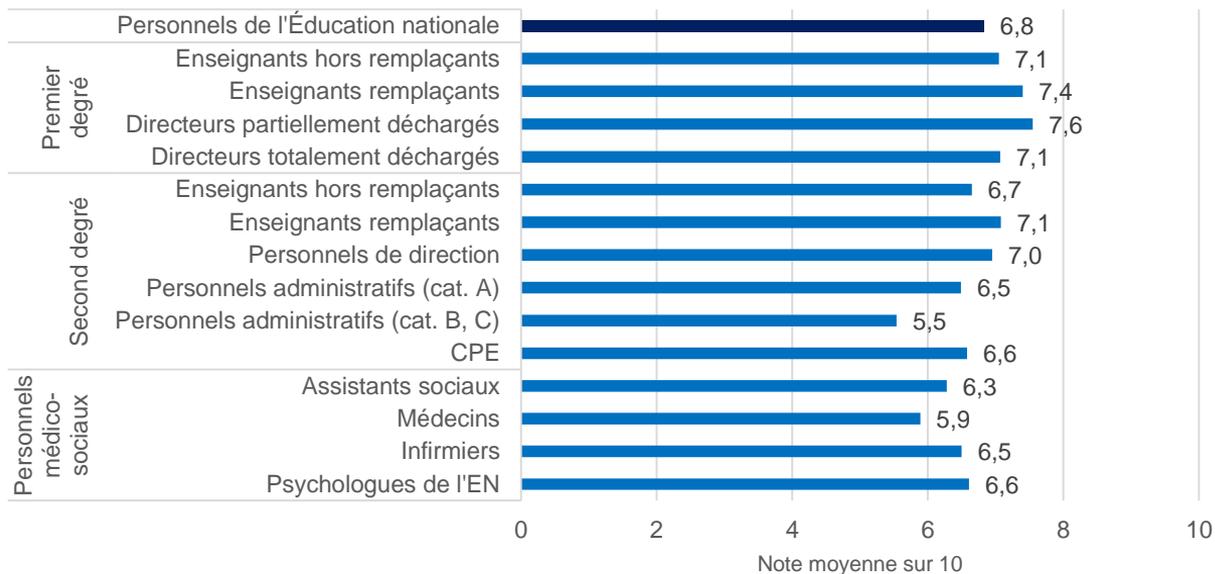
➤ Pour 57 % des personnels de l'Éducation nationale, le **pouvoir d'achat** est l'un des domaines à améliorer prioritairement pour l'exercice du métier.

Êtes-vous satisfait(e) de votre niveau de rémunération ?	
Personnels de l'Éducation nationale	Note moyenne sur 10
Ensemble	3,4
Premier degré	3,4
Second degré	3,4
Médico-sociaux	3,5

Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale, 2022
 Champ : personnels de l'Éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire.

Un sentiment d'épuisement au travail élevé

« Dans quelle mesure le sentiment d'épuisement s'applique-t-il à votre expérience professionnelle actuelle ? »



Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale, 2022
 Champ : personnels de l'Éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire.

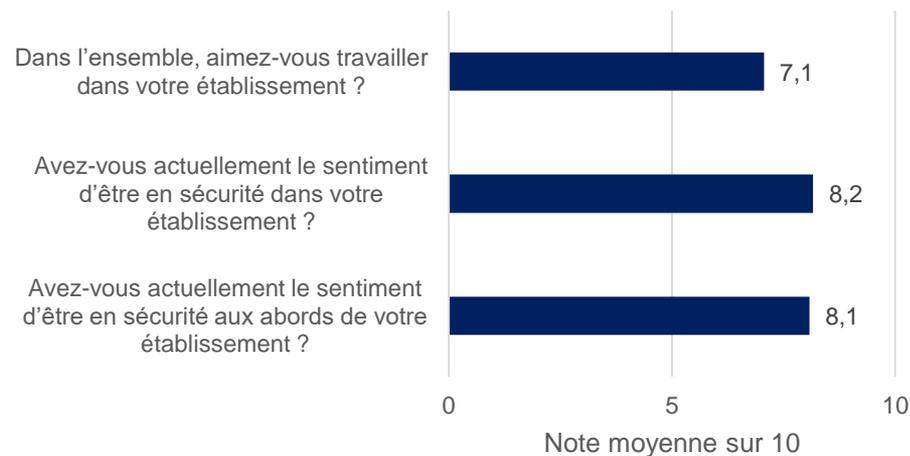
Un niveau de satisfaction vis-à-vis de l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle proche de la moyenne des Français

- « *Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait(e) de l'équilibre entre votre vie professionnelle et votre vie personnelle ?* »
 - Une moyenne de 5,7 sur 10 pour les personnels de l'Éducation nationale

- « *Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de l'équilibre entre le temps que vous consacrez à vos proches (enfants, parents, conjoint, amis proches) et le temps que vous consacrez à votre travail ?* »
 - Une moyenne de 6,2 sur 10 pour les Français en emploi et ceux diplômés d'au moins bac + 3

L'établissement scolaire : un environnement de travail apprécié

- « Dans l'ensemble, aimez-vous travailler dans votre établissement ? »
- Une moyenne de 7,1 sur 10 pour les personnels de l'Éducation nationale
 - Un sentiment élevé de sécurité : à l'intérieur des établissements scolaires (8,2) comme aux abords (8,1)

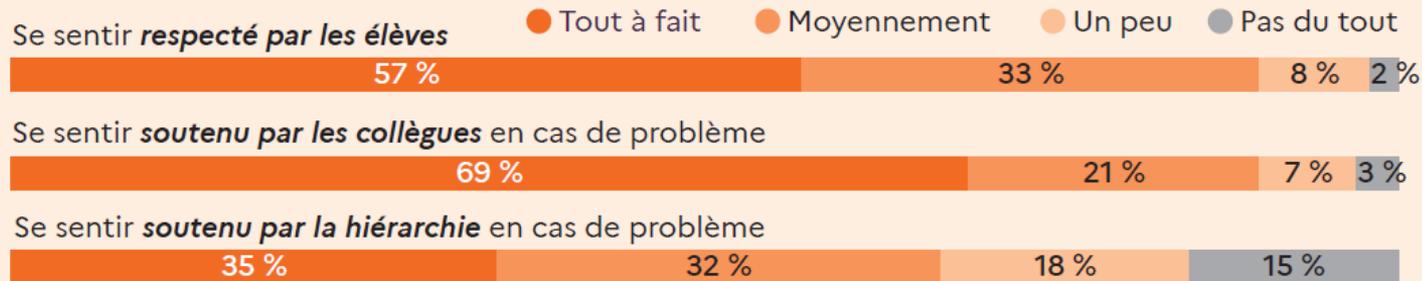


Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale, 2022
Champ : personnels de l'Éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire.

Des relations globalement bonnes au sein des établissements scolaires

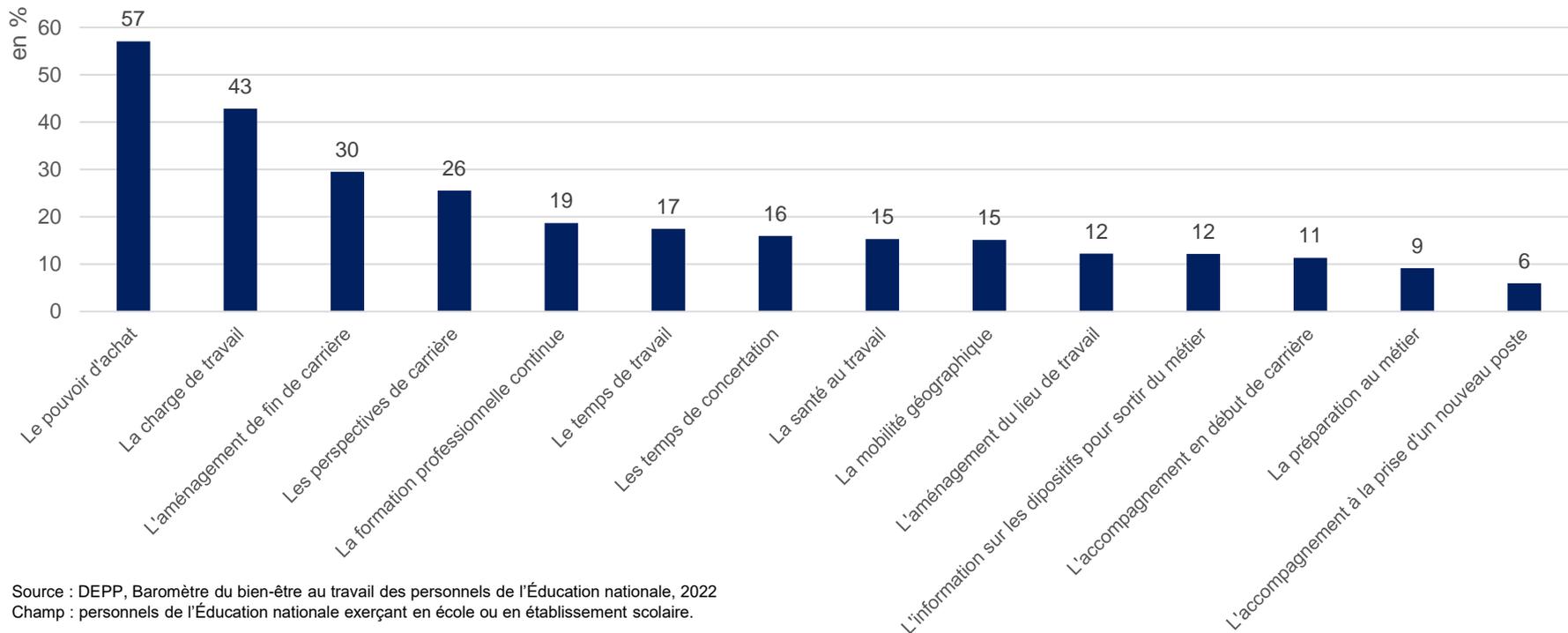
- **1 personnel sur 10** ne se sent que « peu » ou « pas du tout » respecté par les **élèves**.
- **2 sur 10** ne se sentent qu' « un peu » ou « pas du tout » respectés par les **parents d'élèves**.
- **1 sur 10** ne se sent qu' « un peu » ou « pas du tout » soutenus par ses **collègues** en cas de problème.
- **3 sur 10** ne se sentent qu' « un peu » ou « pas du tout » soutenus par sa **hiérarchie** en cas de problème.

Rapports sociaux au travail



Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale, 2022
 Champ : personnels de l'Éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire.

Les domaines à améliorer prioritairement pour l'exercice du métier



Source : DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale, 2022
Champ : personnels de l'Éducation nationale exerçant en école ou en établissement scolaire.